



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 27-3026-5  
**Date de révision:** 24/09/2025

**Numéro de version:** 7.01  
**Annule et remplace la version du :** 21/02/2022

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

## IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ 1402 FR A/B

#### Numéros d'identification de produit

|                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| KE-2351-0889-8 | KE-2351-0890-6 | KE-2351-0911-0 | KE-2351-0912-8 | KE-2351-1376-5 |
| KE-2351-1395-5 | KE-2351-1396-3 | KE-2351-1422-7 | KE-2351-1423-5 | KE-2351-1424-3 |
| KE-2351-1536-4 | KE-2351-1537-2 | KE-2351-1538-0 | KE-2351-1952-3 | UU-0052-6386-6 |
| UU-0052-6387-4 | UU-0080-7702-4 | UU-0080-7705-7 | UU-0080-7707-3 | UU-0080-7709-9 |
| 7000092515     | 7000092516     | 7000092572     | 7000092574     | 7000092575     |
| 7000092576     | 7000092578     | 7000092577     | 7000092589     | 7000092590     |
| 7000092591     | 7000092522     | 7000092523     | 7000092631     | 7100108801     |
| 7100107814     | 7100107828     | 7100107830     | 7100107829     | 7100107882     |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Câble résine

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** SER-productstewardship@mmm.com

**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDS des composants**

de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

27-1942-5, 27-1960-7

## Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

## ETIQUETTE DU KIT

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange: Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### CLASSIFICATION:

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H332

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

### 2.2. Eléments de l'étiquette Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

**MENTION D'AVERTISSEMENT:**  
DANGER.

#### Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

#### Pictogrammes



Contient:

Isocyanate de polyméthylène polyphénylène.

#### MENTIONS DE DANGER:

H332

Nocif par inhalation.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

|      |                                       |
|------|---------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

|      |                                                                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire. |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## MENTIONS DE MISE EN GARDE

### Prévention:

|       |                                                                             |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------|
| P261A | Eviter de respirer les vapeurs.                                             |
| P280K | Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire. |

### Intervention ::

|                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                          |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333 + P313        | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                                                                                                                                                     |
| P342 + P311        | En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                                                                                                      |

### Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Vous trouverez de plus amples informations sur [feica.eu/Puinfo](https://feica.eu/Puinfo)

### Raison de la révision:

Kit: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été supprimée.

Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été modifiée.

Email - L'information a été modifiée.

Numéros d'identification - L'information a été modifiée.

Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été ajoutée.

Étiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 27-1942-5  
**Date de révision:** 23/09/2025

**Numéro de version:** 5.16  
**Annule et remplace la**  
**version du :** 15/10/2018

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ 1402 FR (Partie A)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Electrique

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** SER-productstewardship@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

##### CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

#### AUTRES INFORMATIONS:

**Dangers supplémentaires (statements):**

EUH210

La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

| Ingrédient                          | Identifiant(s)                           | %       | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]     |
|-------------------------------------|------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium               | (N° CAS) 21645-51-2<br>(N° CE) 244-492-7 | 40 - 70 | Substance non classée comme dangereuse                         |
| Polyester/Ether polyol              | Confidentiel                             | 20 - 40 | Substance non classée comme dangereuse                         |
| Zéolithes                           | (N° CAS) 1318-02-1<br>(N° CE) 215-283-8  | 1 - 10  | Substance non classée comme dangereuse                         |
| Huile de ricin                      | (N° CAS) 8001-79-4<br>(N° CE) 232-293-8  | 1 - 10  | Substance non classée comme dangereuse                         |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | (N° CAS) 26444-49-5<br>(N° CE) 247-693-8 | 1 - 10  | Aquatique aigüe 1, H400,M=1<br>Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Phosphate de triéthyle              | (N° CAS) 78-40-0<br>(N° CE) 201-114-5    | 1 - 10  | Tox. aigüe 4, H302<br>Irr. des yeux 2, H319                    |
| CARBODIIMIDE POLYMERIQUE            | Aucun                                    | <= 1    | Substance non classée comme dangereuse                         |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Aucun besoin de premiers soins n'est prévu. Si des symptômes se développent, emmenez la personne affectée à l'air frais. Obtenez des soins médicaux.

**Contact avec la peau:**

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

#### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

#### Décomposition dangereuse ou sous-produits

##### Substance

Aldéhydes

Hydrocarbures

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

##### Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Consulter les précautions d'autres sections.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler

la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## **7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**8.2. Contrôles de l'exposition:****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Pas de gants de protection chimique sont requises

**Protection respiratoire:**

Porter une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante pour éviter une surexposition.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|                                               |                                             |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Etat physique:</b>                         | Liquide                                     |
| <b>Couleur</b>                                | beige clair                                 |
| <b>Odeur</b>                                  | Inodore                                     |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b> | <i>Non applicable.</i>                      |
| <b>Point/intervalle d'ébullition:</b>         | $\geq 374$ °C                               |
| <b>Inflammabilité</b>                         | Non applicable.                             |
| <b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Point d'éclair:</b>                        | 190 °C [Méthode de test: Coupe fermée]      |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Température de décomposition</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>pH</b>                                     | la substance / le mélange réagit avec l'eau |
| <b>Viscosité cinématique</b>                  | 5,9 mm <sup>2</sup> /s                      |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Densité</b>                                | 1,58 - 1,62 g/ml                            |
| <b>Densité relative</b>                       | 1,58 - 1,62 [Réf. Standard :Eau = 1]        |
| <b>Densité de vapeur relative</b>             | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Caractéristiques des particules</b>        | <i>Non applicable.</i>                      |

### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

*Pas de données de tests disponibles.*

Taux d'évaporation:

*Pas de données de tests disponibles.*

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exothermique) avec production de chaleur intense et de fumées.

### 10.5 Matériaux à éviter:

Eau

Accélérateurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

#### Substance

#### Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### **Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

#### **Contact avec la peau:**

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

#### **Contact avec les yeux:**

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

#### **Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### **Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### **Toxicité aiguë**

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-----|-------|------------|--------|
|-----|-------|------------|--------|

|                        |                                                 |               |                                                 |
|------------------------|-------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|
| Produit                | Cutané                                          |               | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit                | Inhalation - Vapeur(4 h)                        |               | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l     |
| Produit                | Ingestion                                       |               | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Hydroxyde d'aluminium  | Cutané                                          |               | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg             |
| Hydroxyde d'aluminium  | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat           | LC50 > 2,3 mg/l                                 |
| Hydroxyde d'aluminium  | Ingestion                                       | Rat           | LD50 > 5 000 mg/kg                              |
| Huile de ricin         | Cutané                                          |               | LD50 Estimé pour être > 5 000                   |
| Huile de ricin         | Ingestion                                       |               | LD50 Estimé pour être > 5 000                   |
| Zéolithes              | Cutané                                          | Lapin         | LD50 > 2 000 mg/kg                              |
| Zéolithes              | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat           | LC50 > 4,57 mg/l                                |
| Zéolithes              | Ingestion                                       | Rat           | LD50 > 5 000 mg/kg                              |
| Phosphate de triéthyle | Cutané                                          | Cochon d'Inde | LD50 > 21 400 mg/kg                             |
| Phosphate de triéthyle | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat           | LC50 > 8,8 mg/l                                 |
| Phosphate de triéthyle | Ingestion                                       | Rat           | LD50 1 131 mg/kg                                |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

| Nom                    | Organismes | Valeur                          |
|------------------------|------------|---------------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium  | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Huile de ricin         | Humain     | Irritation minimale.            |
| Zéolithes              | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Phosphate de triéthyle | Lapin      | Aucune irritation significative |

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

| Nom                    | Organismes | Valeur                          |
|------------------------|------------|---------------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium  | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Huile de ricin         | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Zéolithes              | Lapin      | Moyennement irritant            |
| Phosphate de triéthyle | Lapin      | Irritant sévère                 |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                    | Organismes    | Valeur        |
|------------------------|---------------|---------------|
| Hydroxyde d'aluminium  | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Huile de ricin         | Humain        | Non-classifié |
| Phosphate de triéthyle | Souris        | Non-classifié |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité cellules germinales**

| Nom            | Route    | Valeur       |
|----------------|----------|--------------|
| Huile de ricin | In vitro | Non mutagène |

|                |         |              |
|----------------|---------|--------------|
| Huile de ricin | In vivo | Non mutagène |
|----------------|---------|--------------|

**Cancérogénicité**

| Nom                   | Route        | Organismes                  | Valeur          |
|-----------------------|--------------|-----------------------------|-----------------|
| Hydroxyde d'aluminium | Non spécifié | Multiples espèces animales. | Non-cancérogène |

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom                   | Route     | Valeur                                             | Organismes | Test résultat        | Durée d'exposition     |
|-----------------------|-----------|----------------------------------------------------|------------|----------------------|------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat        | NOAEL 768 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                    | Route      | Organe(s) cible(s)                 | Valeur                                                                                                            | Organismes                       | Test résultat        | Durée d'exposition |
|------------------------|------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Phosphate de triéthyle | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible |                    |

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom            | Route     | Organe(s) cible(s)                     | Valeur        | Organismes | Test résultat           | Durée d'exposition |
|----------------|-----------|----------------------------------------|---------------|------------|-------------------------|--------------------|
| Huile de ricin | Ingestion | Coeur   système hématopoïétique   Foie | Non-classifié | Rat        | NOAEL 4 800 mg/kg/jour  | 13 semaines        |
| Huile de ricin | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie            | Non-classifié | Souris     | NOAEL 13 000 mg/kg/jour | 13 semaines        |

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**Section 12 : Informations écologiques**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

| <b>Matériel</b>                     | <b>N° CAS</b> | <b>Organisme</b>               | <b>Type</b>        | <b>Exposition</b> | <b>Test point final</b>                                                | <b>Test résultat</b> |
|-------------------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2    | Poisson                        | Expérimental       | 96 heures         | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l            |
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2    | Algues vertes                  | Expérimental       | 72 heures         | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l            |
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2    | Puce d'eau                     | Expérimental       | 48 heures         | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l            |
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2    | Algues vertes                  | Expérimental       | 72 heures         | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | 100 mg/l             |
| Huile de ricin                      | 8001-79-4     | Poisson zèbre                  | Composant analogue | 96 heures         | LC50                                                                   | >100 mg/l            |
| Huile de ricin                      | 8001-79-4     | Bactéries                      | Composant analogue | 16 heures         | NOEC                                                                   | 10 000 mg/l          |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Algues vertes                  | Expérimental       | 72 heures         | EC50                                                                   | 0,99 mg/l            |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Medaka                         | Expérimental       | 96 heures         | LC50                                                                   | 1,3 mg/l             |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Puce d'eau                     | Expérimental       | 24 heures         | EC50                                                                   | 3,7 mg/l             |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Algues vertes                  | Expérimental       | 72 heures         | NOEC                                                                   | 0,55 mg/l            |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Puce d'eau                     | Expérimental       | 21 jours          | NOEC                                                                   | 0,12 mg/l            |
| Phosphate de diphenyle et de tolyle | 26444-49-5    | Boue activée                   | Expérimental       | 3 heures          | EC50                                                                   | >10 000 mg/l         |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Boue activée                   | Expérimental       | 5 heures          | EC50                                                                   | 5 000 mg/l           |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Bactéries                      | Expérimental       | 30 minutes        | EC10                                                                   | 2 985 mg/l           |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Vairon de Fathead              | Expérimental       | 96 heures         | LC50                                                                   | >100 mg/l            |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Algues vertes                  | Expérimental       | 72 heures         | EbC50                                                                  | 900 mg/l             |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Puce d'eau                     | Expérimental       | 48 heures         | EC50                                                                   | 350 mg/l             |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0       | Puce d'eau                     | Expérimental       | 21 jours          | NOEC                                                                   | 31,6 mg/l            |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Grenouille africaine à griffes | Composant analogue | 96 heures         | LC50                                                                   | 1 800 mg/l           |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Vairon de Fathead              | Composant analogue | 96 heures         | LC50                                                                   | >680 mg/l            |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Algues vertes                  | Composant analogue | 72 heures         | EC50                                                                   | 130 mg/l             |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Sédiments Organisme            | Composant analogue | 22 jours          | EC50                                                                   | 364,9 mg/l           |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Puce d'eau                     | Composant analogue | 48 heures         | EC50                                                                   | >100 mg/l            |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Vairon de Fathead              | Composant analogue | 30 jours          | NOEC                                                                   | 86,7 mg/l            |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Algues vertes                  | Composant analogue | 72 heures         | NOEC                                                                   | 18 mg/l              |
| Zéolithes                           | 1318-02-1     | Puce d'eau                     | Composant analogue | 21 jours          | NOEC                                                                   | 32 mg/l              |

|           |           |           |              |           |      |                         |
|-----------|-----------|-----------|--------------|-----------|------|-------------------------|
| Zéolithes | 1318-02-1 | Bactéries | Expérimental | 16 heures | EC50 | 950 mg/l                |
| Zéolithes | 1318-02-1 | Radis     | Expérimental | 23 jours  | EC50 | 4 000 mg/kg (poids sec) |

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel                            | N° CAS     | Type de test                             | Durée    | Type d'étude                   | Test résultat                                                                    | Protocole                           |
|-------------------------------------|------------|------------------------------------------|----------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                            | N/A                                                                              | N/A                                 |
| Huile de ricin                      | 8001-79-4  | Composant analogue<br>Biodégradation     | 28 jours | Demande biologique en oxygène  | 64 %BOD/ThO D                                                                    | OCDE 301D                           |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | 26444-49-5 | Expérimental<br>Biodégradation           | 28 jours | évolution dioxyde de carbone   | 84 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2                |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | 26444-49-5 | Expérimental<br>Hydrolyse                |          | Demi-vie hydrolytique          | 47 jours (t 1/2)                                                                 | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0    | Expérimental<br>Biodégradation           | 28 jours | Déplétion du carbone organique | 97 %<br>Suppression de carbone organique dissous COD                             | 835.3200 Zhan-Wellens               |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0    | Expérimental<br>Biodégradation           | 28 jours | Demande biologique en oxygène  | 0 %BOD/ThO D                                                                     | OCDE 301C                           |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0    | Expérimental<br>Hydrolyse                |          | Demi-vie hydrolytique (pH 7)   | >1 Années (t 1/2)                                                                | EC C.7 Hydrolyse à pH               |
| Zéolithes                           | 1318-02-1  | Composant analogue<br>Hydrolyse          |          | Demi-vie hydrolytique          | 60 jours (t 1/2)                                                                 |                                     |

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel                            | CAS N°     | Type de test                                                    | Durée    | Type d'étude                              | Test résultat | Protocole                |
|-------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------|---------------|--------------------------|
| Hydroxyde d'aluminium               | 21645-51-2 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A      | N/A                                       | N/A           | N/A                      |
| Huile de ricin                      | 8001-79-4  | Modèle<br>Bioconcentration                                      |          | Facteur de bioaccumulation                | 7             | Catalogic™               |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | 26444-49-5 | Expérimental BCF - Poisson                                      | 56 jours | Facteur de bioaccumulation                | 471           |                          |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | 26444-49-5 | Expérimental<br>Bioconcentration                                |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 4.51          |                          |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0    | Expérimental BCF - Poisson                                      | 42 jours | Facteur de bioaccumulation                | <1.3          | OECD305-Bioconcentration |
| Zéolithes                           | 1318-02-1  | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A      | N/A                                       | N/A           | N/A                      |

## 12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel       | CAS N°    | Type de test    | Type d'étude | Test résultat  | Protocole |
|----------------|-----------|-----------------|--------------|----------------|-----------|
| Huile de ricin | 8001-79-4 | Modèle Mobilité | Koc          | 10 000 000 000 | Episuite™ |

|                                     |            |                             |     |            |           |
|-------------------------------------|------------|-----------------------------|-----|------------|-----------|
|                                     |            | dans le sol                 |     | l/kg       |           |
| Phosphate de diphényle et de tolyle | 26444-49-5 | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 4 006 l/kg | Episuite™ |
| Phosphate de triéthyle              | 78-40-0    | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 30 l/kg    | Episuite™ |

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09  
20 01 28 Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

|                                                          | Transport routier<br>(ADR)           | Transport aérien (IATA)              | Transport maritime<br>(IMDG)         |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

|                                                                              |                                                                              |                                                                              |                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                               | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>                         | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température de régulation</b>                                             | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température critique</b>                                                  | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de classification ADR</b>                                            | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>                                              | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

##### Ingrédient

Zéolithes

##### Numéro CAS

1318-02-1

##### Classification

Gr.3: non classifié

##### Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

#### Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1  
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**  
Aucun produit chimique répertorié

#### **Tableau des maladies professionnelles**

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 34 | Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques                                                                                                                                                                |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

#### **15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Liste des codes des mentions de dangers H**

- |      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                     |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### **Raison de la révision:**

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.  
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.  
Email - L'information a été modifiée.  
Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été ajoutée.  
Etiquette: Classification CLP - L'information a été supprimée.  
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.  
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
Section 3: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.  
Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 4: Premiers soins après inhalation (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.  
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.  
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.  
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.  
Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.  
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.  
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.  
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.  
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.  
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.  
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.  
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été supprimée.  
Section 11: Danger par aspiration - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.  
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.  
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.  
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.  
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.  
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.  
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.  
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.  
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.  
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.  
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.  
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.  
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.

Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 27-1960-7  
**Date de révision:** 13/03/2025

**Numéro de version:** 6.00  
**Annule et remplace la**  
**version du :** 28/08/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M (TM) Scotchcast (TM) 1402 FR Partie B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Electrique

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

##### CLASSIFICATION:

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H332  
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

### Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

#### Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

#### Pictogrammes



#### Ingrédients :

| Ingrédient                                | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|-------------------------------------------|------------|--------|-------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9  |        | <= 100      |

#### MENTIONS DE DANGER:

|      |                                                                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H332 | Nocif par inhalation.                                                                                                                  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                       |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                               |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                                  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                   |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                                    |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                  |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire. |

#### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

|       |                                                                             |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------|
| P261A | Eviter de respirer les vapeurs.                                             |
| P280K | Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire. |

#### Intervention ::

|                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                          |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333 + P313        | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                                                                                                                                                     |
| P342 + P311        | En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                                                                                                      |

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Vous trouverez de plus amples informations sur [feica.eu/Puinfo](http://feica.eu/Puinfo)

### 2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

| Ingrédient                                | Identifiant(s)     | %      | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | (N° CAS) 9016-87-9 | <= 100 | Tox. aigüe 4, H332<br>Irr. de la peau 2, H315<br>Irr. des yeux 2, H319<br>Sens. resp. 1, H334<br>Sens. cutanée 1, H317<br>Carc. 2, H351<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 2, H373 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

### Limites de concentration spécifique

| Ingrédient                                | Identifiant(s)     | Limites de concentration spécifique                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | (N° CAS) 9016-87-9 | (C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315<br>(C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319<br>(C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334<br>(C >= 5%) STOT SE 3, H335 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

### 3.2. Mélanges

Ne s'applique pas.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Nocif par inhalation. Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone  
Cyanure d'hydrogène  
Oxydes d'azote.

**Condition**

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniac concentré et

2% de détergent) et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

#### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des amines.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient    | Numéro CAS | Agence:      | Type de limite                             | Informations complémentaires: |
|---------------|------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------|
| DIISOCYANATES | 9016-87-9  | VLEPs France | VLEP (VME)(8 heures): 10 µg/m <sup>3</sup> | NCO                           |

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

#### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel                | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-------------------------|----------------|----------------------|
| Caoutchouc butyle       | 0.5            | => 8 heures          |
| Néoprène                | 0.5            | => 8 heures          |
| Caoutchouc nitrile.     | 0.35           | => 8 heures          |
| Caoutchouc naturel      | 0.5            | => 8 heures          |
| Chlorure de polyvinyle. | 0.5            | => 8 heures          |

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle

Tablier en Néoprène.

Tablier en Nitrile

Tablier en PVC

#### Protection respiratoire:

Lors du chauffage: Utiliser un appareil respiratoire avec adduction d'air s'il y a un risque de sur-exposition dans le cas d'un rejet incontrôlé ou si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances où les systèmes respiratoires purificateurs ne procurent pas une protection adéquate.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

|                                        |                                                                 |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Etat physique:                         | Liquide                                                         |
| Couleur                                | Marron                                                          |
| Odeur                                  | Terreuse, Moisi                                                 |
| Valeur de seuil d'odeur                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i>                                          |
| Point/intervalle d'ébullition:         | $\geq 150$ °C                                                   |
| Inflammabilité                         | Non applicable.                                                 |
| Limites d'inflammabilité (LEL)         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Limites d'inflammabilité (UEL)         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Point d'éclair:                        | 150 °C [Méthode de test: Coupe fermée]                          |
| Température d'inflammation spontanée   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Température de décomposition           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| pH                                     | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique                  | 113 mm <sup>2</sup> /s                                          |
| Hydrosolubilité                        | Nulle                                                           |
| Solubilité (non-eau)                   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Pression de vapeur                     | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Densité                                | 1,2 - 1,24 g/ml                                                 |
| Densité relative                       | 1,2 - 1,24 [Réf. Standard :Eau = 1]                             |
| Densité de vapeur relative             | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                     |
| Caractéristiques des particules        | <i>Non applicable.</i>                                          |

**9.2. Autres informations:****9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité****Composés Organiques Volatils***Pas de données de tests disponibles.***Taux d'évaporation:***Pas de données de tests disponibles.***10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exothermique) avec production de chaleur intense et de fumées.

Chaleur.

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Accélérateurs.

Eau

Bases fortes

Acides forts

Réactions avec les métaux en poudre à partir de 370°C

La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.

Amines

Alcools

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable   |                  |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

##### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

##### Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

##### Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

#### Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigüe

| Nom                                       | Route                                           | Organismes | Valeur                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------|
| Produit                                   | Inhalation - Vapeur (4 h)                       |            | Pas de données disponibles. Calculé. 50 mg/l     |
| Produit                                   | Ingestion                                       |            | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Cutané                                          | Lapin      | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat        | LC50 0,368 mg/l                                  |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Ingestion                                       | Rat        | LD50 31 600 mg/kg                                |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

#### Corrosion / irritation cutanée

| Nom                                       | Organismes                | Valeur   |
|-------------------------------------------|---------------------------|----------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Classification officielle | Irritant |

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom                                       | Organismes                | Valeur          |
|-------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Classification officielle | Irritant sévère |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom                                       | Organismes | Valeur        |
|-------------------------------------------|------------|---------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Souris     | Sensibilisant |

#### Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom                                       | Organismes | Valeur        |
|-------------------------------------------|------------|---------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Humain     | Sensibilisant |

#### Mutagenicité cellules germinales

| Nom                                       | Route    | Valeur                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

#### Cancérogénicité

| Nom                                       | Route      | Organismes | Valeur                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Inhalation | Rat        | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

### Toxicité pour la reproduction

#### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom                                       | Route      | Valeur                                             | Organismes | Test résultat    | Durée d'exposition     |
|-------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------|------------|------------------|------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat        | NOAEL 0,004 mg/l | Pendant l'organogénèse |

### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom                                       | Route      | Organe(s) cible(s)                 | Valeur                                      | Organismes                | Test résultat        | Durée d'exposition |
|-------------------------------------------|------------|------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Classification officielle | NOAEL Non disponible |                    |

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom                                       | Route      | Organe(s) cible(s)   | Valeur                                                                                                        | Organismes | Test résultat    | Durée d'exposition |
|-------------------------------------------|------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|--------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | Inhalation | Système respiratoire | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat        | LOAEL 0,004 mg/l | 13 semaines        |

### Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel                                  | N° CAS    | Organisme     | Type               | Exposition | Test point final                                            | Test résultat |
|-------------------------------------------|-----------|---------------|--------------------|------------|-------------------------------------------------------------|---------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures  | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité | >100 mg/l     |

|                                           |           |               |                    |           |                                                                        |           |
|-------------------------------------------|-----------|---------------|--------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                           |           |               |                    |           | dans l'eau                                                             |           |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Puce d'eau    | Composant analogue | 24 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Boue activée  | Composant analogue | 3 heures  | EC50                                                                   | >100 mg/l |

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel                                  | N° CAS    | Type de test                                             | Durée    | Type d'étude                  | Test résultat     | Protocole                     |
|-------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------|----------|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique. | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 0 %BOD/ThO D      | OCDE 302C - MITI (II) modifié |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Composant analogue Hydrolyse                             |          | Demi-vie hydrolytique         | 20 heures (t 1/2) |                               |

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel                                  | CAS N°    | Type de test                        | Durée    | Type d'étude                              | Test résultat | Protocole                |
|-------------------------------------------|-----------|-------------------------------------|----------|-------------------------------------------|---------------|--------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Composant analogue BCF - Poisson    | 28 jours | Facteur de bioaccumulation                | 200           | OECD305-Bioconcentration |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9 | Composant analogue Bioconcentration |          | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 4.51          |                          |

## 12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

## 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

## 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

## 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le

produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 08 05 01\* Déchets d'isocyanates.
- 20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

|                                                                                      | Transport routier<br>(ADR)                                                         | Transport aérien (IATA)                                                            | Transport maritime<br>(IMDG)                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou<br/>numéro d'identification</b>                                | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>14.2 Désignation officielle de<br/>transport de l'ONU</b>                         | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>14.3 Classe(s) de danger<br/>pour le transport</b>                                | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                                       | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>14.5 Dangers pour<br/>l'environnement</b>                                         | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>14.6 Précautions spéciales<br/>pour l'utilisateur</b>                             | Veuillez-vous référer aux<br>autres sections de la FDS<br>pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux<br>autres sections de la FDS pour<br>plus d'informations | Veuillez-vous référer aux<br>autres sections de la FDS<br>pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en<br/>vrac conformément aux<br/>instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>Température de régulation</b>                                                     | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |
| <b>Température critique</b>                                                          | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            | Pas de données de tests<br>disponibles.                                            |

|                                   |                                      |                                      |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Code de classification ADR</b> | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>   | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u>                         | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u>                                        |
|-------------------------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9         | Carc. 2               | Classification 3M<br>Selon le règlement CE<br>N° 1272/2008   |
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9         | Gr.3: non classifié   | Centre International de<br>Recherche sur le<br>Cancer (CIRC) |

#### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

| <u>Ingrédient</u>                         | <u>Numéro CAS</u> |
|-------------------------------------------|-------------------|
| Isocyanate de polyméthylène polyphénylène | 9016-87-9         |

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

#### Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1  
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2  
Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**  
Aucun produit chimique répertorié

#### Tableau des maladies professionnelles

62 Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

|      |                                                                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                       |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                               |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                                                                                  |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                                  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                                    |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.                       |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire. |

**Raison de la révision:**

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**